

REGLEMENT JEU-CONCOURS
Gagnez 25 000€ de cadeaux en chassant le cafard avec Plaisir de Partir !
www.nice.aeroport.fr
3 au 16 novembre 2008

Article 1: Organisation

La Société Aéroports de la Côte d'Azur (dénommée Organisateur), dont le siège est situé Rue Costes et Bellonte à Nice, organise, du 3 novembre 2008 à partir de 00h00 (heure française) au 16 novembre 2008 à 23h59 (heure française), un jeu gratuit (dénommé jeu-concours), sans obligation d'achat, intitulé « Gagnez 25 000€ de cadeaux en chassant le cafard avec Plaisir de Partir ! »

Article 2: Participants

2.1 Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure ayant préalablement rempli le bulletin d'inscription en ligne sur le site Internet de l'Aéroport Nice Côte d'Azur (www.nice.aeroport.fr).

2.2 Le participant, tel que désigné au 2-1 du présent article, ne peut participer au jeu-concours qu'une seule fois, sauf à être éliminé d'office.

Toute personne qui tentera :

- de s'inscrire sous différents noms
- de modifier l'orthographe de son nom

afin de multiplier ses chances au tirage au sort, sera éliminée d'office.

2.3 Ne peuvent participer au jeu-concours les collaborateurs permanents ou occasionnels suivants :

- Les membres du Directoire de la Société Aéroports de la Côte d'Azur
- Les élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur
- Les membres de la Direction Marketing de l'Aéroport Nice Côte d'Azur
- Jérôme Puleo, webmaster de l'Aéroport Nice Côte d'Azur
- Les intervenants de Cap Gémini ayant développé le projet de ce jeu concours pour l'Aéroport Nice Côte d'Azur
- Les membres de l'étude Lilamand-Tosello
- Les salariés de Marmara, de BRP et les élèves de l'école Sainte Marie de Chavagnes ainsi que les membres de leur famille en ligne directe (ascendants, descendants, conjoints).

Article 3: Conditions de participation

3.1 Pour participer au jeu-concours, le participant doit avoir rempli le bulletin d'inscription en ligne sur le site de l'Aéroport Nice Côte d'Azur (www.nice.aeroport.fr) en prenant garde de n'omettre aucune des mentions obligatoires et valides (nom, prénom, email, date de naissance, code postal, numéro de téléphone, code crypté), ceci avant la fin de jeu, soit au plus tard le 16 novembre 2008 inclus.

3.2 Pour gagner, il convient de remplir le questionnaire auquel le participant accède automatiquement une fois qu'il est inscrit. Il devra impérativement répondre à l'ensemble des questions.

Si le participant a répondu correctement à l'ensemble des questions, un message indiquant qu'il participera au tirage au sort apparaît sur l'écran.

Si le participant n'a pas répondu correctement à l'ensemble des questions, un message lui indiquant qu'il est éliminé apparaît sur l'écran.

3.3 L'élimination immédiate du participant au jeu-concours peut être effectuée sans délai ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

3.4 La participation au jeu-concours implique l'acceptation pure et simple par le participant, sans aucune restriction ni réserve, du présent règlement. Les participants s'engagent à accepter l'utilisation de leurs coordonnées par les partenaires du jeu dans le cadre d'une campagne commerciale.

Article 4 : Dotation

4.1 Le jeu-concours est doté de deux prix comprenant :

- **Premier prix :**

Un motomarine Sea-Doo Wake de couleur rouge en version 215 CV de la marque Bombardier Produits Récréatifs d'une valeur totale de 16490€ TTC aux caractéristiques suivantes :

FICHE TECHNIQUE DU SEA DOO WAKE :

SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Allumage Induction numérique
Démarreur Électrique
Batterie 12 V

ÉQUIPEMENT

Indicateur de vitesse (Infocentre) DE SÉRIE
Tachymètre (Infocentre) DE SÉRIE
Indicateur de carburant (Infocentre) DE SÉRIE
V.T.S. haute performance DE SÉRIE
Infocentre (20 fonctions) DE SÉRIE
D.E.S.S._{MC} DE SÉRIE
Système O.P.A.S._{MC} DE SÉRIE
Sea-Doo Learning Key_{MC} (LK1 ou LK2) DE SÉRIE
Marche d'embarquement repliable DE SÉRIE
Poignées confortables à double densité DE SÉRIE
Guidon large DE SÉRIE
Coussin de pont d'embarquement DE SÉRIE

ENSEMBLE WAKE (DE SÉRIE)

- Nouveau système de ballasts
- V.T.S. haute performance
- Mât de ski rétractable
- Support amovible pour planche nautique
- Plateau de rangement avant amovible
- Bac de rangement, amovible et étanche
- Rétroviseurs convexes

DIMENSIONS

Longueur 331 cm (130 po)
Largeur 122 cm (48 po)
Hauteur 120 cm (47,2 po)
Poids (à sec) [215] 388 kg (853 lb)
Passagers 1, 2 ou 3
Réservoir de carburant 60 l (15,9 gal US)
Capacité de rangement 129,8 l (34,3 gal US)

Moteur Rotax® 4-TEC® suralimenté, à refroidissement intermédiaire, de 215 ch.
Suralimenté avec refroidisseur intermédiaire, boîtier d'injection de 52 mm
Alésage x course : 100 x 63,4 mm
1 494 cc
Taux de compression : 8,4 : 1
Système de refroidissement en circuit fermé
Type de carburant : Super sans plomb

ÉQUIPEMENT

Indicateur de vitesse (Infocentre) DE SÉRIE
Tachymètre (Infocentre) DE SÉRIE
Indicateur de carburant (Infocentre) DE SÉRIE
V.T.S. haute performance DE SÉRIE
Infocentre (20 fonctions) DE SÉRIE
D.E.S.S._{MC} DE SÉRIE
Système O.P.A.S._{MC} DE SÉRIE
Sea-Doo Learning Key_{MC} (LK1 ou LK2) DE SÉRIE
Marche d'embarquement repliable DE SÉRIE

Poignées confortables à double densité DE SÉRIE
Guidon large DE SÉRIE
Coussin de pont d'embarquement DE SÉRIE

ENSEMBLE WAKE (DE SÉRIE)

- Nouveau système de ballasts
- V.T.S. haute performance
- Mât de ski rétractable
- Support amovible pour planche nautique
- Plateau de rangement avant amovible
- Bac de rangement, amovible et étanche
- Rétroviseurs convexes

Système de propulsion :Prise directe Sea-Doo®

Turbine :Compresseur axial en aluminium, monoétage, gros moyeu avec stator à dix ailettes

Transmission :Prise directe, marche avant, point mort, marche arrière et VTS_{MC} (Système correcteur d'assiette)

Hélice Interne :Acier inoxydable

Dispositifs de série :

Forme en V modifiée Assure confort et stabilité à basse comme à haute vitesse et une extrême maniabilité.

Fabriquée en polyester renforcé de fibre de verre

Résistante, légère et facile d'entretien.

Stabilisateurs Pour une conduite plus précise.

Système D-Sea-Bel_{MC} Système de réduction du son pour une promenade plus paisible.

Pare-chocs Protège la motomarine quand elle est amarrée au quai ou à une autre embarcation.

Taquets d'étrave et de poupe Pour le remorquage ou la fixation de la motomarine à une remorque ou à un quai.

Boucles d'amarrage temporaires Permettent une fixation rapide.

Système de propulsion à prise directe Sea-Doo

Offre une performance optimale avec le moteur Rotax.

Avant/point mort/marche arrière Amarrage, transport et remorquage en toute sécurité.

Ailettes de stator en composite/aluminium

Répond à la haute performance du moteur tout en le protégeant contre l'érosion.

Deux pompes siphon à vidage automatique

Assure le retrait continu de l'eau qui pénètre dans le compartiment moteur.

Arbre d'entraînement de grand diamètre cannelé et bombé

Assure l'alignement du moteur et de la pompe, quelle que soit la vitesse.

Anneau d'usure remplaçable en uréthane

Prolonge la vie de l'hélice tout en exigeant moins d'entretien et en offrant un maximum de puissance.

Hélice en inox Meilleure accélération, vitesse de pointe accrue et moins de cavitation.

Rotax de 1 494 cc à quatre temps, SACT, à quatre soupapes par cylindre

Un moteur Rotax 4-TEC suralimenté, à refroidissement intermédiaire, de 215 ch, ou un moteur Rotax 4-TEC de 155ch, offre une performance garantie en eau douce ou salée, plus de couple à bas régime, optimise la puissance à n'importe quelle vitesse ou position de l'accélérateur.

Sea-Doo® Learning Key_{MC}(clé d'apprentissage)

LK1 – limite le régime du moteur et maintient la vitesse maximale à environ 56 km/h (35 mi/h).

LK2 [215 ch] – limite le régime du moteur et maintient la vitesse maximale à environ 80 km/h (50 mi/h).

Les options sont programmables par le concessionnaire.

Injection de carburant multipoint

Meilleur contrôle des émissions d'échappement et de la puissance à tous les régimes, ce qui procure une meilleure consommation de carburant et des taux d'émissions moins élevés.

Démarrage sans raté Démarrage simple et facile.

Système de refroidissement en circuit fermé

Établit la température de fonctionnement adéquate à toutes les vitesses et augmente la résistance à la corrosion.

Séparateur air-eau Assure un débit d'air maximal au moteur tout en réduisant l'infiltration d'eau.

Allumage numérique étanche Pour une énergie optimale, un allumage sans raté et une performance maximale.

Limiteur de régime Protège le moteur contre le sursrégime.

Système d'avertissement Alerte le conducteur d'une surchauffe du moteur et de l'échappement, indique l'état du module de gestion du moteur et signale les défaillances.

Bouton de marche-arrêt sur le guidon

Commande de démarrage et d'arrêt du moteur sur un seul bouton.

Tips Over Protection System(T.O.P.S._{MC})

Système de protection en cas de chavirement.

COQUE ET COMPOSANTS

Type Forme en V modifiée, composite

Couleur Rouge Viper

Tapis recouvrant pont et reposes pieds
 Confort additionnel, surface antidérapante et fière allure.
 Poignées confortables à double densité Ultraconfortables pour les mains et de belle apparence.
 Guidon large Conception ergonomique pour une plus grande facilité d'utilisation et un plus grand confort.
 Plate-forme d'embarquement Pour remonter facilement dans l'embarcation en eau profonde.
 Cordons de sécurité flottants Arrêt manuel du moteur en situations d'urgence.
 Courroie de siège Facilite l'embarquement
 Poignée de maintien Facilite la sortie de l'eau
 Marche d'embarquement intégrée
 Rabattable et rainurée pour faciliter l'embarquement.
 Siège à trois places Confort pour trois personnes, dont une place pour l'observateur de sport nautique.
 Bac de rangement amovible et étanche
 Panneau portatif et pratique pour accéder aux menus objets.
 Compartiment(s) de rangement très grand(s)
 Logement spacieux pour les provisions lors de longues promenades.
 Coffre à gants Rangement idéal pour les petits objets.
 Réservoir de carburant plus grand (60 l, 15,9 gallons US)
 Pour un plus grand rayon d'action.
 Bouchon d'essence élevé Accès facile; empêche l'infiltration d'eau lors du ravitaillement.
 Infocentre numérique Signale l'état des 20 principales fonctions :
 Niveau de carburant, Faible niveau de carburant, Basse pression d'huile, Basse tension, Haute tension, Tachymètre,
 Surchauffe, Compteur horaire, Données de maintenance,
 Indicateur de vitesse, Compas, Codes d'erreur, Voyant Check Engine, Température du plan d'eau, Vérification des capteurs, Clé (protection de la batterie), Clé (mauvaise clé),
 Clé d'apprentissage, V.T.S., pré-réglages V.T.S.
 Deux bouchons de vidange Bouchons à vis avec crochet intégré qui s'ouvrent et se ferment facilement.
 Système Digitally Encoded Security System (D.E.S.S._{MC})
 Premier dispositif antivol à codage numérique de l'industrie.
 Fixation encastrée du refroidissement externe de l'échappement
 D'accès facile, s'adapte aux tuyaux d'arrosage domestiques.
 Flotteur de mousse Promenez-vous en toute quiétude et en toute sécurité.
 Respecte ou dépasse les normes de la USCG.
 Manuel de l'utilisateur, vidéo explicative et livret de sécurité
 Comprend le règlement sur la navigation ainsi que des conseils sur les premiers soins, l'entretien et la conduite.
 Direction assistée hors propulsion (O.P.A.S._{MC})
 Offre une meilleure manoeuvrabilité lorsque l'alimentation est coupée ou au cours de manoeuvres hors propulsion.
 Système de ballasts amovible Ajoute du poids à la plate-forme d'embarquement pour s'ajuster au poids et à la taille de la planche (90,7 kg/200 lb).
 V.T.S._{MC} (Système correcteur d'assiette) électrique haute performance
 Permet au conducteur d'ajuster l'assiette de la motomarine pour répondre au mouvement de la planche et améliorer l'accélération.
 Mât de ski rétractable Fixation élevée et fiable pour le câble de ski.
 Support amovible pour planche nautique
 Pour transporter la planche en toute facilité du côté du conducteur.
 Plateau de rangement amovible Panneau portatif d'accès au rangement avant.
 Rétroviseurs convexes grandangulaires
 Champ de vision de 32 % supérieur aux rétroviseurs ordinaires.

• **Deuxième prix :**

Un voyage en Grèce à Rhodes avec Marmara pour deux personnes valable du 1er avril 2009 au 31 octobre 2009 comprenant :

-Une semaine pour 2 personnes à RHODES à l'hôtel ELECTRA PALACE, en formule « tout compris » d'une valeur totale de 1718€ TTC.

-Vols sur charters Marmara au départ de Nice et transferts en Grèce (aéroport-hôtel et hôtel-aéroport) inclus.

(Taxes (60€)+ hausse carburant obligatoires et assurances facultatives non inclus dans ce prix et à régler au moment de la réservation par les gagnants)

Ce départ devra se situer et ce dans la limite des places disponibles, entre le 01/04/2009 et le 31/10/2009 hors périodes de ponts et de vacances scolaires toutes zones.

Le bon d'échange sera nominatif, non remboursable, non modifiable, ne pourra être prolongé, ni cédé et ne pourra en aucun cas constituer un avoir sur une autre destination et/ou formule
Passé les dates de validité du séjour en Grèce, celui-ci sera considéré comme définitivement perdu.

4.2 Les bénéficiaires des lots cités à l'article 4.1 ne pourront solliciter l'échange de leur lot contre un autre prix, ni contre des espèces, ni contre d'autres biens ou services.

4.3 Le bénéficiaire du séjour ne pourra utiliser les éléments de la dotation séparément : vol uniquement ou nuitées seules.

4.4 L'organisateur se conserve le droit de modifier les lots, sous réserve qu'ils soient de nature et de valeur équivalente à ceux des lots mis en jeu. L'organisateur ne remplacera pas les éléments de la dotation perdus ou volés.

4.5 Dans la semaine du 22 décembre 2008, les deux personnes tirées au sort par Maître Lilamand, huissier de justice, ou un de ses associés, seront averties par e-mail par Julia Aubry, Assistante Marketing ou Stéphane Gasperini, Responsable Communication Produits Aéroport Nice Côte d'Azur (à l'adresse e-mail que le gagnant aura indiquée lors de son inscription).

L'organisateur se réserve le droit de demander au gagnant de justifier de son identité en fournissant une copie d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi qu'une copie de l'email de Félicitations provenant de l'adresse julia.aubry@cote-azur.aeroport.fr ou stephane.gasperini@cote-azur.aeroport.fr.

4.6 A partir de la date d'envoi de l'email avertissant le gagnant de son gain, ce dernier dispose de 14 jours pour se manifester et préciser s'il accepte ou non l'ensemble de la dotation. Passé ce délai et sans nouvelle de sa part un seul nouveau tirage au sort sera effectué par Maître Lilamand ou un de ses associés. La première personne tirée au sort par l'huissier de justice sera donc considérée comme perdante et ne pourra bénéficier de son lot.

Les tirages au sort des deux gagnants seront effectués uniquement parmi les personnes ayant mentionné en lieu d'habitation au moment de leur inscription les départements : 06, 13, 83, 98 et 04.

Si la personne suivante tirée au sort ne se manifeste pas non plus dans un délai de 14 jours à compter de la date d'envoi de l'email l'avertissant de son lot, la dotation sera considérée comme définitivement perdue et le jeu clôturé. Le gagnant devra fournir un justificatif de domicile prouvant qu'il est domicilié dans les départements cités ci-dessus pour obtenir son gain.

4.7 Réserve de séjour et remise de clés du Sea-Doo Wake 215 CV :

Une fois que les gagnants auront donné leur accord quant à l'obtention de l'ensemble de la dotation par retour de mail à julia.aubry@cote-azur.aeroport.fr ou à stephane.gasperini@cote-azur.aeroport.fr, les noms, prénoms et adresse postale des bénéficiaires de chaque lot seront transmis aux partenaires.

Réserve de séjour en Grèce :

La réserve doit s'effectuer auprès du service réserve de Marmara Marseille par email à resamarseille@marmara.com

Une fois la réserve effectuée, plus aucun changement ne pourra être opéré.

Remise de clés du Sea-Doo Wake 215 CV avec BRP :

L'organisateur prendra contact avec le gagnant afin de définir une date pour la cérémonie de remise de clés. Ce dernier devra être présent à la date convenue et justifier de son identité avec un document officiel en cours de validité. Le lieu de la cérémonie sera communiqué au gagnant par l'organisateur. Le gagnant devra prendre à sa charge les dispositions nécessaires pour récupérer le Sea-Doo Wake 215 CV (remorque, assurances, etc...).

Article 5 : Tirage au sort

5.1 Les lots seront attribués par tirage au sort, par Me. Lilamand, huissier de justice, ou un de ses associés, demeurant 5 rue de la liberté à Nice.

Pour ce faire, au terme du jeu-concours, la liste des membres qui auront participé au jeu-concours, et répondu juste aux questions sera adressée à Maître Lilamand qui, en son étude, procédera aux dits tirages au sort dans la semaine du 22 décembre 2008.

Maître Lilamand tirera au sort un premier gagnant remportant le Sea-Doo Wake 155 CV de BRP. Un second joueur sera tiré au sort pour le lot : un séjour pour deux personnes en Grèce avec Marmara.

5.2 Il ne sera attribué qu'un seul lot par participant gagnant, quel que soit le ou les tirages au sort auxquels il aura participé.

5.3 Les gagnants du séjour ne pourront donner tout ou partie de leur dotation à la personne de leur choix.

Article 6 : Limitation de responsabilité

6.1 L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de l'organisation du présent jeu-concours, notamment si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (par exemple, si le jeu-concours ne peut se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bogue, de l'intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), il est amené à annuler, écarter, proroger ou reporter le jeu-concours.

6.2 L'Organisateur se réserve le droit de changer l'adresse de son site Internet durant la durée du jeu-concours; en telle circonstance, il portera la nouvelle adresse à la connaissance des participants sur le site actuel, au moins 48 heures à l'avance.

6.3 L'Organisateur n'encourra aucune responsabilité en cas d'incident technique empêchant la connexion des participants ou entraînant la perte, le retard, l'envoi vers une mauvaise adresse ou un enregistrement incomplet des données du courrier électronique des participants.

L'organisateur n'encourra aucune responsabilité du fait de toute information incorrecte ou inexacte causée, soit par les utilisateurs du site Internet, soit par tout équipement ou programme associé à l'organisation ou utilisé dans l'organisation du présent jeu.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique (email de félicitation non réceptionné, considéré en Spam, etc....).

6.4 L'Organisateur décline toute responsabilité quant à l'état des lots à leur livraison. Les gagnants feront leur affaire de tout recours éventuel contre Marmara et BRP.

6.5 L'Organisateur décline toute responsabilité quant aux conditions de voyage et de séjour (retards d'avion, pertes de bagages, annulation de vol, grèves, météo défavorable, etc.).

Article 7: Dépôt et consultation du règlement

Le règlement du jeu est déposé à SCP Tosello-Lilamand, huissiers de justice associés, 5 rue de la Liberté 06000 Nice. Le règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite directement à – SCP Tosello-Lilamand-5 rue de la Liberté-06000 Nice.

Article 8: Données à caractère personnel

8.1 Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la loi "informatique et libertés" du 06 janvier 1978. Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de ce jeu-concours, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

8.2 Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies sur tout formulaire d'inscription les concernant.

Article 9: Contestation et litiges

9.1 Toute contestation relative à ce jeu-concours devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum d'un mois à compter du tirage au sort effectué par Maître Lilamand.

9.2 Toute tentative par un participant ou toute autre personne d'endommager volontairement un site Internet constitue une atteinte à la réglementation civile et pénale.
L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature.

9.3 Le présent règlement est régi par la loi française.

Article 10 : Remboursement des frais de jeu

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais correspondant au temps de jeu depuis un téléphone fixe, au tarif France Telecom, sur la base d'une connexion de 3 mn au tarif réduit. La demande de remboursement doit être envoyée par courrier, à l'adresse du jeu (article VI), accompagnée d'un RIB, et d'un courrier indiquant la date et l'heure de la connexion, au plus tard 30 jours après la date de clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi. Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur. Une seule demande de remboursement par participant inscrit au jeu et par enveloppe (même nom, même adresse). Les demandes incomplètes ne seront pas prises en compte.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Dans le cas contraire, le joueur devra fournir un justificatif original de connexion à Internet à Stéphane Gasperini attestant qu'il ne dispose pas d'une connexion câblée, ADSL ou liaison spécialisée, le tout par courrier.